



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Paris, le 19 septembre 2008

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

N° 5334/SG

à

Madame et messieurs les préfets de région

Mesdames et messieurs les préfets de département

Objet : éléments de problématique et données concernant la cohésion sociale aux échelles régionale et départementale.

Réf. instructions du Premier ministre en date des 19 mars et 7 juillet 2008
instruction du Premier ministre sur la préfiguration des DRJSCS, n° 5333/SG du 19 septembre 2008.

P.J. : 6

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, une série de documents pouvant éclairer les enjeux d'organisation départementale et régionale dans le champ de la cohésion sociale, comme annoncé par l'instruction du Premier ministre en date du 19 septembre 2008.

Ces documents, élaborés par le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, ont été présentés au comité de pilotage pour la création des DRJSCS et ont été examinés par les autres ministères concernés par la réorganisation territoriale, dans le cadre de la MIRATE.

Ils comprennent :

- un descriptif détaillé, sous forme de tableau, des missions actuelles des services déconcentrés de l'Etat intervenant dans le champ de la cohésion sociale et de la jeunesse et des sports ;
- une fiche de réflexion sur l'action de l'Etat dans le domaine de la cohésion sociale ;
- une présentation commentée d'indicateurs utilisables pour caractériser la situation d'un département au regard des nécessités de cohésion sociale ou de politique de la ville ;
- trois tableaux établis par le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative donnant la valeur par département de treize indicateurs et les effectifs actuels des réseaux des affaires sanitaires et sociales et de la jeunesse et des sports.

Ces éléments constituent une aide intéressante pour nourrir les travaux de mise en place des DRJSCS et pour préparer l'organisation des directions départementales dans le cadre de la modularité permise par l'instruction du Premier ministre du 7 juillet 2008. Ils n'ont cependant pas valeur de référence impérative, ni exhaustive.

D'autres éléments de contexte et de priorité locaux peuvent être pris en considération par les préfets pour élaborer les propositions d'organisation départementale attendues pour le 28 novembre.


Serge LASVIGNES

Indicateurs d'activité

			DALO	AcSé (moyens)
Dep	département	population estimée 2006	Nombre de dossier de recours Dalo (31 mai 08)	Total (en €)
01	Ain	565 000	52	909 666
02	Aisne	536 500	22	1 678 273
03	Allier	341 500	8	1 740 723
04	Alpes-de-Haute-Provence	154 500	71	359 010
05	Hautes-Alpes	133 000	2	201 552
06	Alpes-Maritimes	1 070 000	427	4 558 609
07	Ardèche	304 000	3	734 301
08	Ardennes	286 500	12	2 314 916
09	Ariège	147 000	2	11 000
10	Aube	299 500	29	1 230 607
11	Aude	339 500	134	1 008 039
12	Aveyron	271 500	1	155 800
13	Bouches-du-Rhône	1 916 500	1 470	13 614 542
14	Calvados	666 500	60	2 309 472
15	Cantal	150 500	-	139 861
16	Charente	344 500	7	1 389 847
17	Charente-Maritime	596 000	61	1 652 846
18	Cher	315 000	15	1 438 403
19	Corrèze	237 500	8	217 827
21	Côte-d'Or	514 000	61	1 798 164
22	Côtes-d'Armor	569 500	14	1 346 071
23	Creuse	122 500	1	
24	Dordogne	402 500	8	701 034
25	Doubs	515 500	9	3 841 090
26	Drôme	466 500	36	2 456 639
27	Eure	565 500	27	2 204 236
28	Eure-et-Loir	419 000	47	1 779 377
29	Finistère	879 500	44	1 494 685
30	Gard	685 000	175	2 858 261
31	Haute-Garonne	1 169 500	479	4 469 078
32	Gers	180 000	2	10 800
33	Gironde	1 387 000	295	4 752 705
34	Hérault	992 500	549	3 898 287
35	Ille-et-Vilaine	938 500	14	2 394 156
36	Indre	232 000	4	708 464
37	Indre-et-Loire	571 500	27	1 642 285
38	Isère	1 172 000	318	5 481 062
39	Jura	255 500	3	619 366
40	Landes	359 500	17	657 187
41	Loir-et-Cher	322 500	7	1 159 153
42	Loire	733 000	62	2 515 711
43	Haute-Loire	218 000	16	277 342
44	Loire-Atlantique	1 219 500	655	3 361 047
45	Loiret	645 000	184	2 009 230
46	Lot	168 500	-	48 700
47	Lot-et-Garonne	319 000	7	592 000
48	Lozère	77 500	6	77 130
49	Maine-et-Loire	759 000	56	1 893 979
50	Manche	489 500	12	1 017 589

Indicateurs d'activité

			DALO	AcSé (moyens)
Dep	département	population estimée 2006	Nombre de dossier de recours Dalo (31 mai 08)	Total (en €)
51	Marne	566 500	42	3 122 613
52	Haute-Marne	186 500	1	1 770 536
53	Mayenne	299 500	27	548 245
54	Meurthe-et-Moselle	724 000	24	3 778 826
55	Meuse	192 500	-	762 212
56	Morbihan	693 500	14	1 489 816
57	Moselle	1 039 500	92	4 366 269
58	Nièvre	221 500	5	1 069 139
59	Nord	2 583 500	903	21 815 610
60	Oise	790 000	230	2 920 975
61	Orne	293 000	7	1 283 735
62	Pas-de-Calais	1 459 500	115	10 213 796
63	Puy-de-Dôme	623 000	37	2 311 076
64	Pyrénées-Atlantiques	631 000	149	1 792 595
65	Hautes-Pyrénées	230 500	5	866 517
66	Pyrénées-Orientales	425 500	58	1 425 534
67	Bas-Rhin	1 077 000	231	3 143 296
68	Haut-Rhin	740 000	37	2 716 983
69	Rhône	1 667 500	628	15 088 435
70	Haute-Saône	235 000	3	658 457
71	Saône-et-Loire	546 000	8	1 657 158
72	Sarthe	555 000	38	1 540 999
73	Savoie	403 500	31	1 167 338
74	Haute-Savoie	693 500	115	1 347 141
75	Paris	2 168 000	6 477	6 394 636
76	Seine-Maritime	1 245 500	156	7 221 150
77	Seine-et-Marne	1 267 500	691	5 409 152
78	Yvelines	1 398 500	692	9 914 401
79	Deux-Sèvres	353 500	-	501 515
80	Somme	559 500	71	2 295 863
81	Tarn	365 000	3	1 329 028
82	Tarn-et-Garonne	223 000	5	613 368
83	Var	974 000	476	4 341 622
84	Vaucluse	533 000	132	2 204 764
85	Vendée	593 000	75	724 342
86	Vienne	419 000	8	1 144 439
87	Haute-Vienne	365 000	12	1 298 630
88	Vosges	383 000	2	1 519 734
89	Yonne	342 500	9	1 254 676
90	Territoire de Belfort	140 000	12	1 313 339
91	Essonne	1 193 500	547	11 311 600
92	Hauts-de-Seine	1 532 000	1 629	9 057 954
93	Seine-Saint-Denis	1 485 000	2 557	17 553 419
94	Val-de-Marne	1 293 000	1 983	7 211 914
95	Val-d'Oise	1 153 500	1 823	11 471 156
2A	Corse-du-Sud	129 000	129	730 921
2B	Haute-Corse	150 000	13	535 437
		Total	25 821	283 940 483

Fiche n°2

Approche méthodologique : « Cohésion sociale et Etat »

1. LES MISSIONS DES SERVICES DECONCENTRES

1.1. La cohésion sociale et sa traduction pour l'organisation des services déconcentrés de l'Etat

1.1.1. La cohésion sociale est un concept large

- Au sens commun, la cohésion sociale est le savoir « vivre ensemble » : c'est une valeur ou un objectif auquel participent des acteurs extrêmement diversifiés qui disposent d'outils pluriels.
- Au sens un peu plus technique du Conseil de l'Europe, c'est la capacité de la société à assurer le bien-être de tous, incluant l'accès aux ressources disponibles des populations vulnérables, notamment femmes, jeunes, personnes âgées et handicapées, personnes en situation de précarité. La notion a un contenu « populationnel » et/ou territorial.
- Elle est homonymique des notions d'inclusion sociale.
- Elle implique le développement d'actions permettant :
 - o de garantir l'accès aux droits de tous et la non discrimination,
 - o d'assurer l'autonomie des personnes et leur développement personnel.
- Elle est distincte de la notion de « protection des populations », à deux titres :
 - o La protection des populations a une « cible » large quant aux populations concernées ; elle désigne, au sens de la « direction départementale de la population et de la cohésion sociale » (instruction du Premier ministre du 7 juillet 2008), un ensemble d'actions visant à garantir toutes les populations contre les risques sanitaires (alimentation et protection du consommateur), sociaux (protection sociale), etc. Elle comporte, à ce titre, une notion de sécurité publique dans ses aspects de protection contre ces risques. Elle peut aussi comporter des dispositifs ciblés sur des populations dite vulnérables : protection juridique des majeurs, enfants en danger, mineurs et personnes âgées accueillis dans des établissements ;
 - o La notion de protection fait appel à des leviers différents : les outils de la cohésion sociale s'appuient sur des dispositifs fondés sur la participation des personnes (action sociale) et la prise en compte des individus (action personnalisée) ; ceux de la protection plutôt sur des dispositifs d'ordre public (contrôle, décisions administratives ou judiciaires) même si la participation des personnes est recherchée dans les processus qui les concernent (protection de l'enfance en danger).
- Elle s'appuie sur différents leviers (action sociale, protection sociale, promotion sociale) et est largement « interministérielle » : accès au logement, emploi, éducation, formation, santé, minima sociaux. L'accès aux ressources disponibles dans ces domaines essentiels (accès aux droits) doit être facilité, y compris sur les territoires.

- Elle concerne des acteurs nombreux qui ont des logiques d'organisation complexes : collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale, services de l'Etat, associations, etc.

1.1.2. Si l'Etat est le garant de la cohésion sociale, sa mission a un contenu plus limité pour les services déconcentrés de l'Etat que pour le niveau central

- Au niveau central, l'Etat assure cette mission à travers :
 - o l'activité législative et réglementaire (conception) ;
 - o l'activité de régulation à travers les outils financiers (dotation des collectivités locales) mais aussi des outils spécifiques (référentiels des formations sociales, sportives ou socio éducatives) ;
 - o la fonction d'observation, de mutualisation des bonnes pratiques, d'évaluation des politiques sociales décentralisées : enfance en danger, insertion des adultes en situation de précarité (RMI) ;
 - o la fonction de pilotage :
 - des organismes de sécurité sociale (conventions d'objectifs et de gestion- COG) dont l'accès aux droits est « fondamental » ;
 - du service public de l'emploi et/ou du nouvel opérateur en matière d'emploi ;
 - des opérateurs spécialisés par public (personnes âgées et handicapées avec la CNSA) ;
 - o les leviers financiers orientés sur des populations particulières (BOP) ou des territoires (crédits politiques de la ville via l'ACSé) : femmes, jeunes, immigrés, familles vulnérables ;
 - o la fonction juridictionnelle.
- Au niveau territorial (région et département), l'Etat a des responsabilités limitées à des politiques bien identifiées et/ou à des populations spécifiques ou à des leviers particuliers :
 - o L'Etat est le pilote et le garant du droit au logement des populations vulnérables qui mobilise les DDASS et les DDE, sur des logiques qui vont de la mise à l'abri (accueil d'urgence) à l'hébergement et au logement. Cette politique traverse les logiques d'organisation par service (DDASS-DDE). La mission des DDE ou des services des préfetures est à approfondir.
 - o L'Etat sera chargé de l'application du RSA mis en place avec les départements qui s'appuieront notamment sur le service public de l'emploi.
 - o L'Etat est le garant de l'égalité d'accès des personnes aux services publics et privés, sans distinction liée à des motifs prohibés par la loi ;
 - o L'Etat est le garant de la cohésion sociale territoriale ; il est le pilote sur la politique de la ville qui mobilise des outils pluridisciplinaires :
 - d'observation et d'évaluation (nationaux, régionaux, départementaux) ;
 - d'aménagement ;
 - de sécurité publique ;
 - économiques ;
 - d'accès aux droits : implantation et fonctionnement des services publics, notamment ceux des organismes de sécurité sociale ;

- d'action sociale et d'animation socio-éducatives au bénéfice des publics vulnérables (jeunes, femmes, immigrés, familles) et en coordination des acteurs de terrain (associations, CAF, etc.) ou de promotion auprès du plus grand nombre et auprès de publics définis comme prioritaires de politiques concourant au développement du lien social (politiques éducatives au profit des enfants et des jeunes, vie associative, promotion du sport). Ce métier d'ingénierie sociale est actuellement dispersé par publics dans les services des DDASS, des SDFE, de l'ACSé, des DDJS, voire les services de préfectures.
- Au-delà, l'Etat doit pouvoir mobiliser sur les territoires qui le nécessitent (zones rurales par exemple) dans une logique d'aménagement du territoire :
 - des capacités d'expertise sur les données sociales de ces territoires : ces capacités sont actuellement réduites (observatoire des données sociales des DRASS - observatoire des DRDJS) et insuffisamment fédérées avec les collectivités locales ;
 - des capacités d'animation des acteurs pertinents au service de projets sociaux : collectivités territoriales (régions, départements, communes, groupements de communes), organismes de sécurité sociale, acteurs associatifs, entreprises etc. Ce métier d'« *assembler* », qui intègre des compétences en développement de projets, peut trouver une application au bénéfice de certains publics : familles vulnérables, jeunes, acteurs associatifs... Cette fonction s'exerce dans un contexte institutionnel particulièrement complexe : opérateurs nationaux, organismes de sécurité sociale (qui ont des contraintes fortes de réseaux nationaux, eux-mêmes pilotés par l'Etat central), collectivités locales.
- Les leviers de l'Etat « social » au bénéfice de la cohésion sociale :
 - leviers financiers : ils concernent parfois, notamment pour les DDASS et hors hébergement des populations vulnérables, la gestion de dispositifs au bénéfice de certaines populations (par exemple, pour les familles, médiation familiale et aides à la parentalité...) ; pour les services déconcentrés de la jeunesse et des sports, les moyens budgétaires portent sur les politiques éducatives, sur les dispositifs spécifiques destinés au soutien des initiatives des jeunes (BOP « Jeunesse ») et sur le soutien au développement de la fonction éducative et sociale du sport (*via* le CNDS) ;
 - leviers d'ingénierie : promotion de la vie associative (DDJS) ; accompagnement de projet et maîtrise d'ouvrage sur les publics cibles (femmes en difficulté, jeunes, personnes potentiellement victimes de discrimination), accompagnement des projets éducatifs locaux ;
 - leviers de régulation : formations sociales, sportives et socio-éducatives ;
 - leviers de mutualisation des bonnes pratiques et d'évaluation.
- En matière de cohésion sociale, l'Etat déconcentré dispose de leviers qui ne sont pas que « sociaux » mais aussi économiques ou d'aménagement (politique de la ville). Autrement dit, les outils de la cohésion sociale aux mains des préfets dépassent largement ceux qui seront dans les directions de la cohésion sociale.

1.2. Conclusion

- La création des directions départementales de la cohésion sociale conduit à dépasser les cadres classiques des administrations territoriales constituées sur des logiques de métiers ou de domaines. Elle engage à mettre en place des directions de « mission » constituées autour des politiques de cohésion sociale qui incombent à l'Etat.

- **Ces politiques de cohésion sociale font appel à des outils divers (hébergement, logement, emploi, santé) et sont interministérielles par nature.**
- **La cohésion sociale territoriale s'appuie sur des dispositifs aux mains des préfets qui dépasseront les missions des directions de la cohésion sociale : politique globale du logement, aménagement urbain, leviers fiscaux ou financiers.**
- Les services déconcentrés qui constitueront la direction départementale de la cohésion sociale ou le pôle de la cohésion sociale de la direction départementale des populations et de la cohésion sociale (DDASS-DDJS-services de préfecture-SDFE) pourront ainsi exercer sur les territoires et/ou les populations vulnérables, une fonction d'« *assembler* » social ou de maîtrise d'ouvrage bien identifiée à la disposition des préfets, étayée par l'observation de données sociales organisées, fonction régionale. La promotion de la vie associative, au-delà d'un rôle de greffe de la déclaration des associations, s'inscrit dans cette logique.
- Dans la logique d'ingénierie sociale, il convient d'articuler fortement les services déconcentrés de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports :
 - o avec les organismes de sécurité sociale qui sont en charge de l'accès aux droits des usagers mais aussi des politiques éducatives et familiales (CAF) ;
 - o avec les ARS dont les programmes de santé publique concernent fréquemment les populations vulnérables ;
 - o avec les autres services déconcentrés de l'Etat, notamment les DREAL et les directions départementales des territoires ;
 - o avec les collectivités territoriales, notamment les départements.

2. LES AUTRES MISSIONS

Les missions de l'Etat dans le périmètre des futures DRJSCS et des directions départementales chargées de la cohésion sociale sont détaillées en fiche n°1 (recensement et répartition des missions actuelles).

2.1. Les missions de protection

- Elles concernent des actions visant :
 - o certaines populations vulnérables (protection juridique des majeurs, tutelle des pupilles de l'Etat, personnes handicapées par la présence dans les MDPH),
 - o certains dispositifs juridictionnels : CDAS ; TASS ; TCI.
- Elles sont fédérées par un rôle de contrôle des établissements et des services accueillant des populations vulnérables (contrôle des établissements sociaux enfance ou personnes âgées) ou des usagers (contrôle des accueils de mineurs avec ou sans hébergement, contrôle du sport professionnel, des établissements d'activités physiques et sportives et de la profession d'éducateurs sportifs, des équipements sportifs).

2.2. Les autres missions

La liste des missions (*cf.* fiche n°1) montre que les nouvelles directions seront chargées de domaines, de dispositifs ou de politiques spécifiques qu'il convient de poursuivre et de développer, par exemple :

- la parité et l'égalité hommes-femmes ;

- la prévention des discriminations liées à l'origine (sensibilisation et formation des services publics et des collectivités territoriales, mise en œuvre d'actions « positives » visant à rétablir l'égalité et à promouvoir la diversité de la société), fonctions développées au niveau régional par l'Acisé, en partenariat interministériel ;
- dans le domaine du sport : développement du sport de haut niveau, prévention et promotion de la santé par le sport, contrôle du sport professionnel, formations et certification dans les métiers du sport et de l'animation ; ces fonctions sont principalement développées aux plans national et régional.

Ces missions ont une identité « métiers » forte et des modes d'intervention particuliers qu'il convient de continuer à bien spécifier.

3. L'ORGANISATION DES MISSIONS : ELEMENTS DE QUESTIONNEMENT POUR UNE REFLEXION TERRITORIALE

Les directions régionales de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale regroupent l'ensemble des services et des missions relevant des politiques sociales ainsi que de la jeunesse et des sports.

La circulaire du Premier ministre du 7 juillet définit le périmètre des directions départementales en charge de la cohésion sociale qui comprennent :

- les droits des femmes et de l'égalité ;
- les fonctions sociales de la politique de la ville ;
- l'urgence sociale et l'hébergement ;
- les politiques d'insertion ;
- les actions en faveur du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- la lutte contre les drogues et contre la toxicomanie ;
- l'accueil demandeurs d'asile.

Au titre de ces missions, les nouvelles directions regroupent les services de la cohésion sociale de l'actuelle DDASS, des services de la préfecture chargés des questions sociales, du SDFE, de l'actuelle direction de la jeunesse et des sports ; l'unité territoriale de la DIRECCTE relève de cette direction pour l'activité qu'elle déploie dans le cadre des compétences du préfet de département. Cette direction assurera le lien avec l'ARS ou avec son antenne locale pour ce qui relève des compétences du préfet de département.

Lorsqu'une direction départementale de la cohésion sociale est identifiée, y sont adjoints les agents chargés de la fonction sociale du logement. Celle-ci englobe la gestion des commissions DALO, la gestion des attributions prioritaires, la CDAPL et la commission de prévention des expulsions locatives, ainsi que la commission de conciliation entre bailleurs et locataires (services de la DDE et des préfectures).

Dans le cas où une direction départementale de la cohésion sociale n'est pas créée, il est rappelé que la fonction sociale du logement relève de la direction départementale des territoires, pour maintenir les synergies existantes rappelées au § 3.1.1 ci-dessous.

Les éléments qui suivent ne constituent qu'une aide à la réflexion des services territoriaux sur les questions essentielles qui se posent dans la première phase d'état des lieux partagé, qui doit aboutir en novembre à la présentation par les équipes de préfiguration d'un macro-organigramme.

3.1. Les périmètres pertinents

3.1.1. Les politiques de l'hébergement et la fonction sociale du logement dans les directions départementales de la cohésion sociale

La circulaire Premier ministre du 7 juillet 2008 prévoit, en cas de création d'une DDCS, que lui soient adjoints les agents chargés des fonctions sociales du logement. Ce choix a été guidé par la volonté de rechercher une efficacité maximale du portage des politiques, dans les départements qui justifieront de la création d'une DDCS :

- en créant des synergies nouvelles dans le domaine notamment du traitement des situations individuelles liées au « mal logement » : commissions de médiation DALO, gestion des attributions prioritaires, CDAPL et commission de prévention des expulsions locatives, commission de conciliation entre bailleurs et locataires ;
- en maintenant les synergies entre les fonctions de « production du logement social » (planification et programmation, financement du logement et de la rénovation urbaine, politique technique du logement) et les autres missions liées à l'action territoriale des DDT telles que l'observation et la connaissance des territoires, la planification urbaine (SCOT, PLU, CC), l'action foncière au bénéfice de la production de logement, l'assistance technique aux collectivités.

Cette double préoccupation est à intégrer dans les réflexions sur l'organisation départementale.

Dans ce cadre, des questions se posent :

- peut-on dresser une cartographie des fonctions remplies par les DDE et par les préfetures sur les missions sociales en matière de logement ?
- quel est le nombre de personnes affectées à ces fonctions (si possible, établir le rapport entre cet effectif et l'effectif total affecté dans les services) ?

3.1.2. La politique de la ville au niveau régional et départemental

- peut-on dresser une cartographie des fonctions remplies au niveau régional et départemental par les services des préfetures et de l'ACSé ?
- fonctions et missions actuelles des DRASS et des DRJS en la matière ?
- nombre de personnes qui interviennent au titre de la politique de la ville hors DRDJS et DRASS/DDASS
 - o au niveau départemental : services des préfetures ;
 - o régional : ACSé, préfetures.
- pour les DRASS/DDASS et les DRDJS, les personnes qui interviennent au titre de la politique de la ville peuvent-elles être physiquement identifiées ? Indiquer pour chaque niveau territorial et chaque service, le nombre de personnes concernées en ETP.
- quelle synergie supplémentaire permettrait l'intégration des personnes de l'ACSé dans les DRJSCS ? De même que l'intégration des services des préfetures qui contribuent sous l'autorité des préfets et des sous-préfets ville à la politique de la ville ?

3.1.3. Mobilisation des DRASS et des DRDJS sur des fonctions d'ingénierie sociale au bénéfice des territoires ou des politiques de cohésion sociale

- Quel sens donnez-vous à la notion d'ingénierie sociale ?
- Dans quel contexte ou pour quelles politiques est-elle sollicitée par les préfets ?
- Quels métiers mobilise-t-elle ?

- Quel sens la fonction d'ingénierie sociale va-t-elle prendre au regard des caractéristiques de la région ou du département ?
- A quelle condition peut-elle se développer grâce aux regroupements opérés par les DDASS et les DDJS ? Faut-il rendre visible cette mission ?

3.1.4. Promotion de la vie associative dans les départements

- Missions assurées et organisation adoptée par les DDJS sur la fonction de promotion et d'accompagnement de la vie associative. Nombre d'ETP mobilisés.
- Organisation des préfectures et nombre d'ETP mobilisés.
- Intérêt ou non d'une intégration des services de greffes des préfectures dans la future DDCS. Avantages attendus selon la vision stratégique retenue du développement de la vie associative ?
- Contraintes du regroupement.

3.2. Les caractéristiques des départements

- Y a-t-il des caractéristiques ou des critères des départements qui justifient la création des DDCS ? Lesquelles ? Une batterie d'indicateurs est proposée en annexe 5-3.
- Y a-t-il une taille critique des services en deçà de laquelle il ne peut être envisagé la création d'une direction de la cohésion sociale ? Peut-on la situer à un seuil quantitatif et qualitatif en matière de personnels ?

3.3. Mutualisations

- Des mutualisations au niveau régional ou départemental permettent-elles d'obtenir des « économies d'échelle » ?
- Quel est le devenir des mutualisations réalisées dans le cadre des « regroupements fonctionnels » des actuelles DRDJS et DRASS, sur le plan des fonctions support et dans la coordination de politiques publiques de ce secteur d'intervention ?
- Y a-t-il des possibilités de mutualisation au niveau régional ou au niveau départemental de fonctions supports ou spécifiques qui permettent de rendre plus efficaces les directions départementales ? Quelles fonctions ? Comment ?
- Quelles sont les missions qui vont se développer dans les prochaines années (tutelles / curatelles ou RSA par exemple) ? A quelles conditions de moyens et d'organisation les nouvelles directions pourront-elles y faire face ?
- Dans l'hypothèse de directions de la population et de la cohésion sociale, quels sont les moyens humains respectifs du pôle « population » et du pôle « cohésion sociale » ? Comment est identifié le pôle cohésion sociale ?

3.4. Les articulations avec les autres services ou autres directions

- Les ARS et/ou leurs antennes locales ;
- Les unités territoriales des DIRECCTE pour la partie des politiques qui relèvent du domaine de compétence du préfet de département, notamment politique de la ville, RSA dans l'avenir, etc. ;
- Les opérateurs sécurité sociale, notamment les CAF (logement, parentalité, politique de la ville, jeunes), les CPAM (accès aux droits, politique de la ville), les CRAV (action sociale pour les personnes âgées, complémentaire de celle des départements) ;

- Les DREAL et les directions départementales des territoires pour les volets « aménagement urbain » et « production de logements sociaux » ;
- Les services de la préfecture chargés de l'immigration pour les départements qui en disposeront ;
- etc.

Fiche n°3

Indicateurs nationaux utilisables pour caractériser la situation d'un département au regard des nécessités de cohésion sociale ou de politique de la ville

I - LES INDICATEURS

Les tableaux joints proposent une batterie de 13 indicateurs significatifs permettant de situer dans les différents départements les enjeux de la cohésion sociale et de contribuer à éclairer la décision de création d'une direction de la cohésion sociale. Ces indicateurs, qui sont relatifs à 2006, sont de deux types :

- des indicateurs sociodémographiques et/ou liés aux politiques sociales dont l'Etat à la charge (hébergement, logement social, politique de la ville, dans un avenir proche RSA, cohésion sociale territoriale) : 13 indicateurs sont proposés. Les « scores » donnés sur chacun de ces indicateurs pour chacun des départements ne sont pas cumulables, certains indicateurs étant redondants ;
- des indicateurs « de charge » des services de l'Etat, liés à ces politiques : nombre de recours DALO, moyens financiers de la politique de la ville transitant par l'ACSé. Ces indicateurs peuvent être complétés par d'autres : à titre d'exemple le nombre de contrats éducatifs locaux passés par les DDJS, cet indicateur peut être localement enrichi par le nombre de communes concernées par ces contrats.

Les indicateurs de charge sont à relier à une estimation « rustique » des moyens en personnels susceptibles de rejoindre les directions de la cohésion sociale ou les directions de la population et de la cohésion sociale afin d'apprécier la taille des futurs services. Ces moyens, limités au pôle social des DDASS et aux DRDJS, sont estimés dans le tableau joint. Sur ce point, deux remarques peuvent être faites :

- la taille de ces directions n'est qu'une estimation, les préfets étant susceptibles d'y intégrer d'autres services (la partie « fonction sociale du logement » des DDE, agents de l'ACSé au niveau régional, services des préfetures contribuant aux politiques de cohésion sociale) ;
- des mutualisations départementales ou régionales peuvent permettre d'optimiser certaines fonctions.

Pour mesurer les tendances, les taux d'évolution sont calculés par rapport aux données de 1999.

Les 13 indicateurs proposés sont les suivants :

Indicateurs de population :

- taux d'évolution de la population ;
- écart de la densité de population au km² entre 2006 et 1999 ;
- taux d'évolution de la population des moins de 25 ans ;
- taux d'évolution de la population des plus de 60 ans.

Indicateur d'éloignement aux équipements et services :

- distance moyenne à 36 équipements ou services

Indicateurs de ressource :

- revenu médian par unité de consommation ;
- écart à la moyenne nationale du taux des bénéficiaires du RMI, de l'API et de l'AAH pour 1000 habitants.

Indicateurs de qualité de vie :

- taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) ;

Indicateurs de logement et d'accueil des populations défavorisés :

- taux de vacance du parc locatif social ;
- taux d'attribution de logement ;
- nombre de place d'hébergement pour 1000 habitants.

Indicateur d'emploi :

- taux de chômage dernier trimestre 2007

Indicateur de politique de la ville :

- nombre de quartiers de priorité 1 et 2 par département.

II - METHODE RETENUE POUR POSITIONNER LES DEPARTEMENTS POUR CHAQUE INDICATEUR

Les indicateurs sont repérés en caractère gras. Derrière chaque indicateur un code : 0, 1, 2, ou 3, a été positionné selon que la valeur de cet indicateur est dans le premier quartile (0), le second quartile (1), le troisième quartile (2) ou le quatrième quartile (3). Les quartiles sont utilisés pour séparer les départements en quatre groupes égaux (de 24 départements). La valeur de l'indicateur permet de situer chaque département dans un quartile et, ainsi, de définir le code. Par exemple, le taux d'évolution de la part des jeunes dans la population du département du Tarn-et-Garonne (82) est de 9,3 % ; il est dans le quatrième quartile (entre 4,9 % et 11,5 %) ; le code au regard de cet indicateur est 3. Celui de l'Aube (- 0,8 %), dans le second quartile, est à 1 (entre : - 1,9 % et 1,5 %).

Ainsi, chaque indicateur contribue à apprécier la pertinence de la création d'une DDCS.

Les informations rassemblées ne concernent pas les départements d'outre-mer.

III - DEFINITION DES INDICATEURS RETENUS

3.1 La population

Quatre indicateurs ont été retenus. Ils sont relatifs à 1999 et 2006 :

- la population et le taux d'évolution de la population,
- la densité : l'écart (absolu) d'évolution,
- la part des jeunes de moins de 25 ans et son évolution entre les deux périodes,
- la part des plus de 60 ans et son évolution entre les deux périodes.

L'indicateur relatif aux personnes de plus de 60 ans est à mettre en regard des évolutions de population dans les départements notamment pour les départements qui connaissent une très forte augmentation de leur population entre 1999 et 2006 (*ex.* la Haute-Garonne ou l'Hérault). Dans ces départements, il paraît utile de regarder les évolutions des populations jeunes et des plus de 60 ans au regard du logement. En effet, la demande de logement social (ou locatif) concerne les ménages jeunes et d'âge actif qui s'installent dans ces départements et non les retraités qui achètent leur logement.

3.2 L'éloignement aux équipements et services (source : Insee, inventaire communal)

Cet indicateur prend en compte les distances d'accès à 36 équipements (voir liste ci-après). Il correspond à la moyenne des distances d'accès aux équipements (ou services de substitution), la distance d'accès de chaque équipement étant pondérée par sa rareté au niveau national. L'éloignement d'une commune est donc d'autant plus élevé qu'elle manque d'équipements dont la présence est relativement fréquente sur l'ensemble de la France. Lorsqu'un équipement (ou un service de substitution) est présent dans une commune, la distance d'accès est considérée comme nulle.

Liste des 36 équipements

Pompiers, gendarmerie nationale ou commissariat de police, trésorerie, notaire, vétérinaire, garage, distribution de carburant, maçon, plâtrier, peintre, électricien, menuisier, charpentier ou plombier, supermarché ou hypermarché, alimentation générale ou supérette, boulangerie-pâtisserie, boucherie, charcuterie, bureau de poste, banque ou caisse d'épargne, magasin de vêtements, magasin de chaussures, librairie, papeterie, magasin d'électroménager, magasin de meubles, droguerie, quincaillerie, salon de coiffure, bureau de tabac, école primaire publique ou privée, collège public ou privé, établissement de santé, ambulance, dentiste, infirmier ou infirmière, laboratoire d'analyses médicales, masseur-kinésithérapeute, médecin généraliste, pharmacie, salle de cinéma.

3.3 Les revenus

- le revenu médian par unité de consommation

Cet indicateur permet de caractériser la plus ou moins grande richesse des habitants du département. Il rend mieux compte de la réalité sociale du département que le potentiel fiscal qui reflète la richesse du département (le développement économique) et les décisions politiques en matière de fiscalité locale.

- le taux d'allocataires de trois minima sociaux (API, RMI, AAH) pour 1 000 habitants

Cet indicateur reflète les difficultés sociales d'une partie de la population. Par ailleurs, si le RMI est aujourd'hui décentralisé et à la charge des départements, l'API et l'AAH restent des allocations versées par l'État.

3.4 Qualité de vie – mortalité prématurée

- le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans)

Le taux de mortalité prématurée évitable est égal à la fréquence des décès intervenus entre 1 et 65 ans, liés aux comportements à risque et au système de soins, généralement exprimée pour 1000 personnes. En effet, parmi les décès prématurés considérés comme évitables, on distingue habituellement ceux qui sont liés à des comportements à risque (alcoolisme, tabagisme, conduites à risque), desquels on pourrait rapprocher les décès liés à l'exposition à des facteurs de risque de l'environnement physique et social (pollution, exposition à des agents toxiques, conditions de travail...), et ceux qui sont liés à la performance du système de soins et de prévention.

Les causes de décès évitables « liés aux comportements à risque » sont celles dont la fréquence pourrait être diminuée essentiellement par une modification des comportements individuels (consommation de tabac, d'alcool, conduite dangereuse...).

Les causes de décès évitables « liés au système de soins » comprennent des pathologies dont la survenue ou l'aggravation peuvent être prévenues par un traitement préventif ou curatif approprié : cardiopathies ischémiques, maladies cérébro-vasculaires, cancers du sein, de l'utérus, des testicules, maladie de Hodgkin, leucémies, asthme, ulcère, appendicites, hernies, gripes, mortalité maternelle...

Pertinence au regard de la problématique de cohésion sociale

La mortalité prématurée évitable reflète des décès qui pourraient être évités par des changements individuels de comportement ou par des efforts supplémentaires de prévention.

3.5 L'hébergement et le logement

Concernant le logement, deux indicateurs sont retenus : le taux de vacance au sein du parc HLM et le taux d'attribution de logements sociaux (cf. loi DALO).

Un autre indicateur retenu est le nombre de places d'hébergement pour 1000 habitants. Il porte sur l'ensemble des structures d'hébergement (CADA, CPH, Hébergement d'urgence, CHRS, Maisons relais).

3.6 L'emploi

Concernant l'emploi, est retenu le taux de chômage au dernier trimestre.

Le taux de chômage s'entend au sens du Bureau international du travail, selon lequel un demandeur d'emploi doit être sans emploi, immédiatement disponible et effectivement à la recherche d'un emploi.

Pertinence au regard de la problématique de cohésion sociale

La dispersion des taux de chômage est une mesure traditionnelle de la cohésion territoriale. A l'instar de l'indicateur revenu médian, il permet d'évaluer la mesure dans laquelle le progrès économique profite de façon équitable à l'ensemble des territoires et participe donc, sans ambiguïté, de la problématique de cohésion sociale.

3.7 La politique de la ville

Plutôt que le nombre de contrats urbains de cohésion sociale, a été retenu le nombre de quartiers classés comme très prioritaires (quartiers 1 et 2).

3.8 Indicateur d'activité des services

Un second tableau fournit deux indicateurs d'activité des services : le nombre de dossiers de recours déposés au titre de la loi DALO, les financements alloués par l'ACSé au titre de la politique de la ville.

IV - COMMENTAIRES COMPLEMENTAIRES

Au regard de l'ensemble de ces données, il convient de souligner deux points :

- si les départements les plus importants en terme démographique cumulent nombre d'indicateurs significatifs pour la cohésion sociale (tension sur le parc locatif social, poids de l'hébergement d'urgence, importance de la politique de la ville), de petits départements présentent également des « profils » nécessitant une attention particulière au regard de la cohésion sociale ; ainsi les indicateurs d'éloignement des services publics et des équipements marchands, de faiblesse des revenus médians par unité de consommation, de l'importance du taux de chômage, ou des minima sociaux constituent des éléments significatifs de fragilité du tissu social ;
- sans perdre de vue que le schéma de base de l'organisation départementale est à deux directions (le schéma à trois directions doit être argumenté), l'identification ou non de directions de la cohésion sociale revêt un caractère sensible au regard des collectivités territoriales que les préfets sont chargés d'apprécier.

Annexe 4 - Estimation des effectifs DDASS-DDJS rejoignant les directions chargées de la cohésion sociale

Fonctionnement de l'Etat déconcentré
Recensement des effectifs par réseau déconcentré et par catégorie
Ministère : santé, jeunesse, sports et vie associative
Nom du réseau : santé et social

Fonctionnement de l'Etat déconcentré
Recensement des effectifs par réseau déconcentré et par catégorie
Ministère : santé, jeunesse, sports et vie associative
Nom du réseau : jeunesse, sports et vie associative

	Effectifs par catégorie en ETPT DDASS-DRASS									Effectifs par catégorie en ETPT DDJS-DRDJS									Totaux spécifiques et généraux					
	Emplois fonctionnels		A		B		C		total plafond total ETP	total plafond dcs (23% DDAS(DRASS) avec fonction support réduite au prorata effectifs partant à l'ARS	total etp DCS (23%) avec fonction support réduite au prorata effectifs partant à l'ARS	Emplois fonctionnels		A et A+		B		C						
entail (SD) ou ser	Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07	Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07	Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07	Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07				total ETP	entail (SD) ou ser	Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07	Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07	Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07	Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07	total plafond ETP JSVA	total ETP JSVA	TOTAL Général DDJS + total plafond dcs (23% DDAS(DRASS) avec fonction support réduite au prorata effectifs partant à l'ARS
SD 01 ain	2,0	2,0	16,8	14,0	26,4	28,9	22,0	23,9	67,2	15,5	68,8	15,824	DDJS 01 ain	1,0	1,0	13,4	13,4	2,0	2,0	3,0	3,0	19,4	19,4	34,9
sd 02aisne	2,0	2,0	16,6	16,4	21,6	25,2	46,9	41,9	87,1	20,0	85,5	19,665	DDJS 02 aisne	1,0	1,0	9,0	9,0	2,0	2,0	4,0	4,0	16,0	16,0	36,0
sd 03allier	1,0	1,0	11,8	9,7	10,7	11,6	25,1	25,6	48,6	11,2	47,9	11,017	DDJS 03 allier	1,0	1,0	8,0	8,0	2,0	2,0	4,0	4,0	15,0	15,0	26,2
SD 04 alpes de	1,0	1,0	13,1	11,5	14,7	14,7	19,3	18,9	48,1	11,1	46,1	10,603	DDJS 04 alpes	1,0	1,0	7,8	7,8	2,0	2,0	4,0	4,0	14,8	14,8	25,9
SD 05 hautes e	1,0	1,0	12,1	11,6	15,9	16,5	20,3	20,1	49,3	11,3	49,2	11,316	DDJS 05 haute	1,0	1,0	8,7	8,7	2,0	2,0	3,0	3,0	14,7	14,7	26,0
SD 06 alpes m	3,0	3,0	25,8	23,8	36,7	37,8	55,8	53,3	121,3	27,9	117,9	27,117	DDJS 06 alpes	1,0	1,0	23,0	23,0	2,0	2,0	7,0	7,0	33,0	33,0	
SD 07 ardèche	1,0	1,0	12,8	12,0	21,1	18,2	20,3	22,3	55,2	12,7	53,5	12,305	DDJS 07 ardèc	1,0	1,0	9,6	9,6	2,0	2,0	4,0	4,0	16,6	16,6	29,3
SD 08 ardenne	1,0	1,0	11,4	12,9	12,9	13,1	22,6	21,8	47,9	11,0	48,8	11,224	DDJS 08 arder	1,0	1,0	6,8	6,8	1,0	1,0	4,0	4,0	12,8	12,8	23,8
SD 09 ariège	1,0	1,0	11,2	11,5	17,3	17,3	21,2	21,6	50,7	11,7	51,4	11,822	DDJS 09 arièg	1,0	1,0	8,4	8,4	2,0	2,0	3,0	3,0	14,4	14,4	26,1
SD 10 aube	1,0	1,0	11,8	12,6	15,4	15,7	20,0	22,8	48,2	11,1	52,1	11,983	DDJS 10 aube	1,0	1,0	9,5	9,5	2,0	2,0	4,0	4,0	16,5	16,5	27,6
SD 11 aude	1,0	1,0	13,8	14,9	20,2	20,6	22,8	22,8	57,8	13,3	59,3	13,639	DDJS 11 aude	1,0	1,0	12,0	12,0	1,0	1,0	4,0	4,0	18,0	18,0	31,3
SD 12 aveyron	1,0	1,0	11,5	11,7	16,8	16,8	17,4	16,9	46,7	10,7	46,4	10,672	DDJS 12 aveyr	1,0	1,0	11,6	11,6	2,0	2,0	4,0	4,0	18,6	18,6	29,3
SR 13 drass p	3,0	3,0	72,0	71,3	62,1	62,0	63,5	63,5	200,6	46,1	199,8	45,954	DRDJS 13 Pa	2,0	2,0	163,9	163,9	13,0	13,0	25,0	25,0	203,9	203,9	
bouches du rh	3,0	3,0	51,2	48,0	64,8	65,5	99,7	98,3	218,7	50,3	214,8	49,404	bouches du rhone : Cf. DRDJS Paca											
SR 14 base nc	2,0	2,0	29,4	27,1	22,0	22,4	26,5	27,4	79,9	18,4	78,9	18,147	DRDJS 14 Bas	2,0	2,0	48,0	48,0	6,0	6,0	14,0	14,0	70,0	70,0	
SD 14 calvados	2,0	2,0	17,3	17,8	24,2	24,7	31,7	32,0	75,2	17,3	76,5	17,595	calvados : Cf. DRDJS Basse Normandie											
SD 15 cantal	1,0	1,0	10,2	9,5	13,4	13,4	23,3	24,2	47,9	11,0	48,1	11,063	DDJS 15 cant	1,0	1,0	7,6	7,6	1,0	1,0	4,0	4,0	13,6	13,6	24,6
SD 16 charente	1,0	1,0	18,6	18,7	16,3	16,9	25,2	25,4	61,1	14,1	62,0	14,26	DDJS 16 chare	1,0	1,0	12,0	12,0	2,0	2,0	3,0	3,0	18,0	18,0	32,1
SD 17 charente	2,0	2,0	19,8	20,1	24,5	24,9	27,5	27,2	73,8	17,0	74,2	17,066	DDJS 17 chare	1,0	1,0	18,0	18,0	3,0	3,0	4,0	4,0	26,0	26,0	43,0
SD 18 cher	1,0	1,0	10,8	9,8	16,4	15,5	16,7	16,7	44,9	10,3	43,0	9,89	DDJS 18 cher	1,0	1,0	7,9	7,9	2,0	2,0	4,0	4,0	14,9	14,9	25,2
SD 19 correze	1,0	1,0	13,4	13,5	12,8	12,7	22,2	22,5	49,4	11,4	49,7	11,431	DDJS 19 corre	1,0	1,0	12,0	12,0	2,0	2,0	3,0	3,0	18,0	18,0	29,4
SR 20 corse	3,0	3,0	22,3	22,3	23,5	20,4	51,6	50,0	100,4	23,1	95,7	22,011	DRDJS 20 Co	2,0	2,0	13,0	13,0	4,0	4,0	5,0	5,0	24,0	24,0	
SD 2B haute cd	1,0	1,0	11,7	11,9	14,6	13,9	20,8	20,3	48,1	11,1	47,1	10,833	DDJS 2B haute	1,0	1,0	3,8	3,8	1,0	1,0	4,0	4,0	9,8	9,8	20,9
SR 21 bourgo	2,0	2,0	35,5	35,8	21,9	24,7	30,6	30,2	90,0	20,7	92,7	21,321	DRDJS 21 Bou	2,0	2,0	60,3	60,3	9,0	9,0	10,0	10,0	81,3	81,3	
SD 21 cote d'or	2,0	2,0	14,5	15,1	17,3	18,0	26,7	25,7	60,5	13,9	60,8	13,984	Cote d'or: Cf. DRDJS Bourgogne											
SD 22 cote d'ar	1,3	1,0	18,0	17,2	26,2	26,1	29,0	29,3	74,5	17,1	73,6	16,928	DDJS 22 cote	1,0	1,0	14,6	14,6	2,0	2,0	5,0	5,0	22,6	22,6	36,5
SD 23 creuse	1,0	1,0	8,9	9,3	12,1	12,6	23,7	23,7	45,7	10,5	46,6	10,718	DDJS 23 creus	1,0	1,0	13,0	13,0	0,0	0,0	3,0	3,0	17,0	17,0	34,1
SD 24 dordogn	2,0	2,0	18,9	18,9	20,7	20,7	37,3	36,9	78,9	18,1	78,5	18,055	DDJS 24 dord	1,0	1,0	10,8	10,8	2,0	2,0	3,0	3,0	16,8	16,8	27,3

Entité (SD) ou ser	Effectifs par catégorie en ETPT DDASS-DRASS									Effectifs par catégorie en ETPT DDJS-DRDJS									Totaux spécifiques et généraux														
	Emplois fonctionnels			A			B			C			Emplois fonctionnels			A et A+						B			C								
	Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07		Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07		Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07		Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07		total plafond total ETP	total plafond dcs (23% DDAS(DRASS) avec fonction support réduite au prorata effectifs partant à l'ARS	total ETP	total etp DCS (23%) avec fonction support réduite au prorata effectifs partant à l'ARS	Entité (SD) ou ser	Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07		Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07		Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07		Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07		total plafond ETP JSVA	total ETP JSVA	TOTAL Général DDJS + total plafond dcs (23% DDAS(DRASS) avec fonction support réduite au prorata effectifs partant à l'ARS	
SR 25 franche	2,0	2,0		27,0	26,2		18,9	17,6		19,6	21,5		67,5	15,5	67,3	15,479	DRDJS 25 Fra	2,0	2,0		47,0	47,0		8,0	8,0		9,0	9,0		66,0	66,0		
sd 25 doubs	2,0	2,0		16,1	14,3		19,6	19,9		22,4	21,7		60,1	13,8	57,9	13,317	Doubs : Cf. DRDJS Franche comté																
SD 26 drôme	1,0	1,0		18,6	18,6		23,2	22,6		26,2	27,1		69,0	15,9	69,3	15,939	DDJS 26 drôm	1,0	1,0		12,1	12,1		2,0	2,0		4,0	4,0		19,1	19,1	35,0	
SD 27 eure	1,0	1,0		13,6	12,8		21,9	20,8		25,1	26,1		61,6	14,2	60,7	13,961	DDJS 27 eure	1,0	1,0		11,8	11,8		2,0	2,0		4,0	4,0		18,8	18,8	33,0	
SD 28 eure et l	1,0	1,0		16,4	14,4		15,2	15,5		20,3	20,3		52,9	12,2	51,2	11,776	DDJS 28 eure	1,0	1,0		6,3	6,3		2,0	2,0		5,0	5,0		14,3	14,3	26,5	
SD 29 finistère	1,9	1,9		28,3	27,3		33,4	34,1		46,7	46,4		110,3	25,4	109,7	25,231	DDJS 29 finisté	1,0	1,0		21,7	21,7		4,0	4,0		6,0	6,0		32,7	32,7	58,1	
SD 30 gard	3,0	3,0		20,7	22,3		27,9	28,5		41,6	41,2		93,2	21,4	95,0	21,85	DDJS 30 gard	1,0	1,0		15,0	15,0		3,0	3,0		3,0	3,0		22,0	22,0	43,4	
SR 31 midi py	3,0	3,0		49,9	51,2		39,2	39,3		44,3	44,8		136,4	31,4	138,3	31,809	DRDJS 31 Mid	2,0	2,0		102,6	102,6		11,0	11,0		16,0	16,0		131,6	131,6		
SD 31 haute ga	1,8	1,0		29,3	29,0		37,7	38,2		54,8	52,5		123,6	28,4	120,7	27,761	Haute Garonne : Cf. DRDJS Midi Pyrénées																
SD 32 gers	1,0	1,0		11,1	11,3		13,0	14,0		18,3	19,2		43,4	10,0	45,5	10,465	DDJS 32 gers	1,0	1,0		9,0	9,0		1,0	1,0		4,0	4,0		15,0	15,0	25,0	
SR 33 aquitain	3,0	3,0		55,0	58,0		44,0	42,7		53,3	53,3		155,3	35,7	157,0	36,11	DRDJS 33 Aqu	2,0	2,0		115,6	115,6		11,0	11,0		18,0	18,0		146,6	146,6		
SD 33 gironde	2,0	2,0		41,5	39,3		52,0	51,8		59,2	60,0		154,7	35,6	153,1	35,213	Gironde : Cf. DRDJS Aquitaine																
SR 34 languedoc	3,0	3,0		43,0	41,8		35,8	35,1		38,2	36,6		120,0	27,6	116,5	26,795	DRDJS 34 Lan	2,0	2,0		93,0	93,0		10,0	10,0		15,0	15,0		120,0	120,0		
SD 34 hérault	3,0	3,0		24,8	24,7		39,7	38,7		50,0	51,0		117,5	27,0	117,4	27,002	Hérault : Cf. DRDJS Languedoc Roussillon																
SR 35 bretagn	3,0	3,0		54,9	56,0		43,2	42,6		50,0	48,6		151,1	34,8	150,2	34,546	DRDJS 35 Bre	2,0	2,0		82,1	82,1		9,0	9,0		16,0	16,0		109,1	109,1		
SD 35 ille et vil	2,0	2,0		28,1	27,4		33,5	33,6		41,8	43,7		105,4	24,2	106,7	24,541	Ille et vilaine : Cf. DRDJS Bretagne																
SD 36 indre	1,0	1,0		9,9	9,0		14,2	14,4		17,0	17,6		42,1	9,7	42,0	9,66	DDJS 36 indre	1,0	1,0		7,8	7,8		2,0	2,0		4,0	4,0		14,8	14,8	28,2	
SD 37 indre et	2,0	2,0		16,2	14,7		21,2	21,9		32,6	32,9		72,0	16,6	71,5	16,445	DDJS 37 indre	1,0	1,0		12,5	12,5		2,0	2,0		3,0	3,0		18,5	18,5	60,0	
SD 38 isère	3,0	3,0		32,8	32,2		37,6	39,4		48,7	46,8		122,1	28,1	121,4	27,922	DDJS 38 isère	1,0	1,0		28,4	28,4		3,0	3,0		11,0	11,0		43,4	43,4	45,9	
SD 39 jura	1,0	1,0		8,8	9,5		13,8	13,2		22,4	22,6		46,0	10,6	46,3	10,649	DDJS 39 jura	1,0	1,0		11,8	11,8		1,0	1,0		4,0	4,0		17,8	17,8	31,6	
SD 40 landes	1,0	1,0		13,6	13,2		19,2	18,6		29,4	30,4		63,2	14,5	63,2	14,536	DDJS 40 lande	1,0	1,0		14,0	14,0		3,0	3,0		3,0	3,0		21,0	21,0	30,3	
SD 41 loire et c	1,0	1,0		11,9	12,3		17,1	16,9		18,4	18,7		48,4	11,1	48,9	11,247	DDJS 41 loire e	1,0	1,0		7,8	7,8		3,0	3,0		4,0	4,0		15,8	15,8	37,2	
SD 42 loire	2,0	2,0		25,2	24,4		26,3	27,2		37,9	39,9		91,4	21,0	93,5	21,505	DDJS 42 loire	1,0	1,0		16,1	16,1		3,0	3,0		6,0	6,0		26,1	26,1	34,3	
SD 43 haute lo	1,0	1,0		10,2	10,2		16,6	16,3		20,1	20,1		47,9	11,0	47,6	10,948	DDJS 43 haute	1,0	1,0		7,3	7,3		2,0	2,0		3,0	3,0		13,3	13,3	24,3	
SR 44 pays de	3,0	3,0		54,9	54,0		47,7	42,0		55,3	57,8		160,9	37,0	156,8	36,064	DRDJS 44 Pay	2,0	2,0		85,2	85,2		14,0	14,0		14,0	14,0		115,2	115,2		
SD 44 loire atla	2,0	2,0		34,2	33,8		45,0	50,0		48,9	50,2		130,1	29,9	136,0	31,28	Loire Atlantique : Cf. DRDJS Pays de Loire																
SR 45 centre	3,0	3,0		46,2	47,7		38,2	39,2		43,8	44,3		131,2	30,2	134,2	30,866	DRDJS 45 Cen	2,0	2,0		62,4	62,4		9,0	9,0		13,0	13,0		86,4	86,4		
SD 45 loiret	2,0	2,0		18,9	18,2		29,4	29,1		23,5	24,5		73,8	17,0	73,8	16,974	Loiret : Cf. DRDJS Centre																
SD 46 lot	1,0	1,0		11,2	10,6		14,0	14,1		19,2	18,2		45,4	10,4	43,9	10,097	DDJS 46 lot	1,0	1,0		11,8	11,8		2,0	2,0		4,0	4,0		18,8	18,8	29,2	
SD 47 lot et ga	1,0	1,0		17,7	17,6		19,8	19,6		22,1	21,0		60,6	13,9	59,2	13,616	DDJS 47 lot et	1,0	1,0		10,0	10,0		1,0	1,0		4,0	4,0		16,0	16,0	29,9	
SD 48 lozere	1,0	1,0		7,9	9,0		12,8	12,6		18,2	16,4		39,9	9,2	39,0	8,97	DDJS 48 lozere	1,0	1,0		9,0	9,0		1,0	1,0		4,0	4,0		15,0	15,0	24,2	
SD 49 maine et	2,0	2,0		22,7	22,0		26,9	27,7		33,9	35,1		85,5	19,7	86,8	19,964	DDJS 49 maine	1,0	1,0		15,5	15,5		3,0	3,0		6,0	6,0		25,5	25,5	45,2	
SD 50 manche	1,0	1,0		15,3	14,8		21,9	20,9		27,6	28,9		65,8	15,1	65,6	15,088	DDJS 50 manc	1,0	1,0		10,6	10,6		2,0	2,0		4,0	4,0		17,6	17,6	32,7	
SRD 51 champ	3,9	3,0		39,6	41,2		48,3	46,4		55,3	56,6		147,1	33,8	147,2	33,856	DRDJS 51 Cha	2,0	2,0		42,7	42,7		6,0	6,0		9,0	9,0		59,7	59,7		
SD 52 haute m	1,0	1,0		9,7	8,8		14,8	14,5		19,1	19,7		44,6	10,3	44,0	10,12	DDJS 52 haute	1,0	1,0		7,0	7,0		2,0	2,0		4,0	4,0		14,0	14,0	24,3	
SD 53 mayenn	1,0	1,0		14,3	14,9		18,0	17,2		18,4	20,6		51,7	11,9	53,7	12,351	DDJS 53 maye	1,0	1,0		10,6	10,6		1,0	1,0		4,0	4,0		16,6	16,6	28,5	
SR 54 lorraine	3,0	3,0		45,9	42,7		35,7	35,5		35,9	37,2		120,5	27,7	118,4	27,232	DRDJS 54 Lor	2,0	2,0		74,2	74,2		9,0	9,0		13,0	13,0		98,2	98,2		
SD 54 meurthe	2,5	2,0		21,1	19,7		28,8	27,9		31,3	31,4		83,7	19,3	81,0	18,63	Meurthe et Moselle : Cf. DRDJS Lorraine																
SD 55 meuse	1,0	1,0		9,4	9,9		18,7	19,1		18,7	19,6		47,8	11,0	49,6	11,408	DDJS 55 meuse	1,0	1,0		7,6	7,6		1,0	1,0		5,0	5,0		14,6	14,6	33,9	

	Effectifs par catégorie en ETPT DDASS-DRASS									Effectifs par catégorie en ETPT DDJS-DRDJS									Totaux spécifiques et généraux							
	Emplois fonctionnels			A			B			C			total plafond total ETP	total plafond dcs (23% DDAS(DRASS) avec fonction support réduite au prorata effectifs partant à l'ARS	total etp DCS (23%) avec fonction support réduite au prorata effectifs partant à l'ARS	Emplois fonctionnels						A et A+			B	
entité (SD) ou ser	Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07	Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07	Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07	Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07	Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07	total ETP	entité (SD) ou ser				Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07	Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07	Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07	Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07	Plafond ETPT 2008	ETPT au 31.12.07	total plafond ETP JSVA
SD 81 tarn	1,0	1,0	14,9	14,0	17,3	16,6	21,1	20,5	54,3	12,5	52,1	11,983	DDJS 81 tarn	1,0	1,0	12,8	12,8	1,0	1,0	4,0	4,0	18,8	18,8	31,3		
SD 82 tarn et g	1,0	1,0	10,5	10,2	15,2	14,2	19,0	17,5	45,7	10,5	42,9	9,867	DDJS 82 tarn et g	1,0	1,0	8,0	8,0	2,0	2,0	4,0	4,0	15,0	15,0	25,5		
SD 83 var	2,0	2,0	27,7	26,7	38,6	38,0	48,7	48,5	117,0	26,9	115,2	26,496	DDJS 83 var	1,0	1,0	24,0	24,0	3,0	3,0	6,0	6,0	34,0	34,0	60,9		
SD 84 vaucluse	1,0	1,0	21,6	21,6	26,8	27,2	29,6	29,6	79,0	18,2	79,4	18,262	DDJS 84 vaucluse	1,0	1,0	14,0	14,0	1,0	1,0	4,0	4,0	20,0	20,0	38,2		
sd 85 vendée	2,0	2,0	18,9	15,7	25,9	29,7	28,4	30,2	75,2	17,3	77,6	17,848	DDJS 85 vendée	1,0	1,0	11,8	11,8	4,0	4,0	4,0	4,0	20,8	20,8	38,1		
SR 86 poitou c	2,0	2,0	33,2	33,0	23,6	22,2	29,4	30,3	88,2	20,3	87,5	20,125	DRDJS 86 Poi	2,0	2,0	57,0	57,0	7,0	7,0	10,0	10,0	76,0	76,0			
SD 86 vienne	1,0	1,0	15,8	15,5	18,1	18,5	24,9	24,9	59,8	13,8	59,9	13,777	Vienne : Cf. DRDJS Poitou-Charentes													
SR 87 limousin	2,0	2,0	23,1	24,6	16,3	16,6	27,2	28,0	68,6	15,8	71,2	16,376	DRDJS 87 Lim	2,0	2,0	42,0	42,0	5,0	5,0	9,0	9,0	58,0	58,0			
SD 87 haute vi	1,0	1,0	14,4	13,5	21,3	21,9	21,2	22,2	57,9	13,3	58,6	13,478	Haute Vienne : Cf. DRDJS Limousin													
SD 88 vosges	1,0	1,0	13,6	13,6	17,8	16,8	23,7	22,7	56,1	12,9	54,1	12,443	DDJS 88 vosges	1,0	1,0	12,5	12,5	1,0	1,0	4,0	4,0	18,5	18,5	31,4		
SD 89 yonne	1,0	1,0	13,3	12,2	14,5	15,0	18,0	17,5	46,8	10,8	45,7	10,511	DDJS 89 yonne	1,0	1,0	9,6	9,6	1,0	1,0	4,0	4,0	15,6	15,6	26,4		
SD 90 territoire	1,0	1,0	10,0	8,6	13,2	13,2	20,5	17,6	44,7	10,3	40,4	9,292	DDJS 90 territ	1,0	1,0	8,0	8,0	2,0	2,0	4,0	4,0	15,0	15,0	25,3		
SD 91 essonne	3,0	3,0	31,5	28,7	42,8	41,4	50,5	51,8	127,8	29,4	124,9	28,727	DDJS 91 esson	1,0	1,0	20,0	20,0	3,0	3,0	9,0	9,0	33,0	33,0	62,4		
SD 92 hauts de	2,7	2,0	35,7	32,7	47,3	46,2	62,7	65,4	148,4	34,1	146,3	33,649	DDJS 92 hauts	1,0	1,0	22,7	22,7	6,0	6,0	8,0	8,0	37,7	37,7	71,8		
SD 93 seine st	3,0	3,0	37,7	35,7	50,2	46,9	63,6	61,5	154,5	35,5	147,1	33,833	DDJS 93 seine	1,0	1,0	25,4	25,4	7,0	7,0	12,0	12,0	45,4	45,4	80,9		
SD 94 val de m	3,0	2,0	34,3	33,0	47,0	49,8	55,2	54,4	139,5	32,1	139,2	32,016	DDJS 94 val de	1,0	1,0	23,5	23,5	5,0	5,0	9,0	9,0	38,5	38,5	70,6		
SD 95 val d'ois	3,0	3,0	30,8	29,9	38,3	37,3	57,8	51,3	129,9	29,9	121,5	27,945	DDJS 95 val d'	1,0	1,0	19,6	19,6	6,0	6,0	6,0	6,0	32,6	32,6	62,5		
SR 971	2,0	2,0	29,0	29,6	43,7	45,2	142,2	139,6	216,9	49,9	216,4	49,772	DDJS 971	1,0	1,0	28,0	28,0	4,0	4,0	8,0	8,0	41,0	41,0			
SR 972	2,0	2,0	34,8	34,9	56,7	54,5	95,2	96,9	188,7	43,4	188,3	43,309	DDJS 972	1,0	1,0	26,0	26,0	3,0	3,0	16,0	16,0	46,0	46,0			
SR 973	1,6	1,0	23,2	24,8	25,5	24,8	33,7	35,8	84,0	19,3	86,4	19,872	DDJS 973	1,0	1,0	15,4	15,4	4,0	4,0	4,0	4,0	24,4	24,4			
SR 974	3,0	3,0	39,0	36,8	64,5	61,1	245,6	248,0	352,1	81,0	348,9	80,247	DDJS 974	1,0	1,0	30,5	30,5	5,0	5,0	12,0	12,0	48,5	48,5			
SD 975			2,0	2,0	3,0	2,2	3,3	2,6	8,3	1,9	6,8	1,564	DTJS 975	1,0	1,0	2,0	2,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0	5,0			
SD 976	2,0	2,0	9,9	11,0	6,3	2,0	6,5	6,0	24,7	5,7	21,0	4,83	DTJS 976	1,0	1,0	5,0	5,0	0,0	0,0	2,0	2,0	8,0	8,0			
TOTAL	229,0	223,9	3056,6	2991,8	3542,8	3520,5	4760,1	4762,5	11588,5	2665,4	11498,7	2644,701	TOTAL	124,0	124,0	3 057,2	3 057,2	419,0	419,0	736,0	736,0	4 336,2	4 336,2	2 839,1		

Les non titulaires sont à ventiler dans

Les effectifs des DRDJS chefs lieux de région n'ont pu être répartis entre région et départements, compte tenu de l'intégration fonctionnelle des missions

FICHE N°1

RECENSEMENT ET REPARTITION DES MISSIONS ACTUELLES DES SERVICES DECONCENTRES

1 – Social / solidarité

Grands domaines	Mission générale	Missions détaillées	Niveau territorial actuel et autres services concernés	Action	Métiers ou fonctions	Observations
Solidarité	1- Observer pour mieux agir dans le domaine social (données et politiques)	Organisation de données sociales	DRASS avec collectivités territoriales	Collecte de statistiques, organisation études	Observation	Mission à développer (central et local) avec collectivités territoriales
	2- Protéger les populations vulnérables	Protection juridique des majeurs (DDASS)	DDASS	Agrément, tarification et contrôle des organismes tutélaires Appui aux collectivités territoriales (MASP)	Pilotage Contrôle Appui, conseil, Interprétation Réglementation	Missions à développer (réforme 2009)
		Protection des enfants du spectacle	DDASS paris	Délivrance d'autorisation	Contrôle	
		Protéger les pupilles de l'Etat	DDASS	Secrétariat conseil de familles ; tutelle des pupilles	Contrôle et appui	
		Contrôler les établissements sociaux et médico-sociaux qui accueillent des personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées, enfants en danger)	DDASS-DRASS	Contrôle sur signalements (maltraitance), sur programmations, notamment dans le cadre de loi 2002 (établissements expérimentaux y compris dans le champ enfance)	Contrôle	Contrôle sur établissements médico-sociaux transférés à ARS. Articulation à définir notamment avec les ARS
	3- Développer la prise en charge des populations vulnérables	Développer la prise en charge des populations en grande exclusion	DDASS	Organisation et financement veille sociale et hébergement urgence	Ingénierie sociale Pilotage Gestion	
			DRASS	Organisation CROSM CHRS	Expertise Support	
			DDASS Avec DDFPE DDTEFP Sous coordination préfet	Organisation tarification CHRS/maison relais Gestion du dispositif ASI accompagnement social (ALT) : aide à la gestion locative des aires des gens du voyage	Ingénierie sociale Gestion crédits	Interrogation sur ASI ; hypothèse transfert ANPE

Grands domaines	Mission générale	Missions détaillées	Niveau territorial actuel et autres services concernés	Action	Métiers ou fonctions	Observations
Solidarité	3- Développer la prise en charge des populations vulnérables (suites)	Développer la prise en charge des populations en grande exclusion	DDASS avec DDE sous coordination préfet	Organisation droit au logement : .gestion d'insalubrité et du saturnisme avec départements Organisation des relogements	Ingénierie sociale Expertise Gestion de crédits	Articulation à définir avec les ARS
		Améliorer l'insertion sociale et professionnelle	DDASS avec DDEFP, DDTEFP et SPE sous coordination préfet avec départements	Mise en place du RSA dans l'avenir	Ingénierie sociale (obstacle sociaux et professionnelle à l'insertion)	Mission à développer (mise en place du RSA) ;
		Développer la prise en charge des populations immigrées	DRASS	Autorisation CADA (CROSMS) Plan régional d'intégration des populations immigrées	Expertise logistique Coordination, régulation	PRIPI en réflexion au ministère de l'immigration
			DDASS	Plan départemental d'accueil et d'intégration des primo arrivants Accueil dans dispositifs d'urgence pour les demandeurs d'asile Avis sur les dossiers des étrangers en situation irrégulière + avis médicaux pour les étrangers malades	Ingénierie sociale Pilotage Gestion individuelle de dossiers	Articulation à définir avec les directions des préfectures chargées de l'immigration
				Tarification, contrôle des CADA (DDASS)	Gestion de crédits	Articulation à définir avec les directions des préfectures chargées de l'immigration

Grands domaines	Mission générale	Missions détaillées	Niveau territorial actuel et autres services concernés	Action	Métiers ou fonctions	Observations
Solidarité	3- Développer la prise en charge des populations vulnérables (suites)	Développer la prise en charge des autres populations (jeunes, familles toxicomanes, prostituées, femmes victimes de violence ...)	DDASS sous coordination préfet	Participation Commissions départementales .cohésion sociale, .aide aux jeunes, surendettement Veille dérivés sectaires, lutte contre la prostitution Gestion dispositifs .familles (REAAP, médiation), Jeunes (points accueil écoute jeunes= PAEJ)	Expertise Pilotage Gestion de crédits	Participation également des DDJS
		Développer la prise en charge des personnes âgées et handicapées	DRASS avec CNSA	Planification structures et autorisation CROSMS (établissements et services sociaux et médico-sociaux)	Pilotage Expertise Support	Hypothèse : transfert aux ARS y compris sur établissements sociaux (ESAT) à financement Etat
			DDASS avec CNSA	Développement, Tarification, et accompagnement des structures	Ingénierie Gestion	Hypothèse : transfert aux ARS y compris sur établissements sociaux (ESAT) à financement Etat
	4- Garantir les droits des populations vulnérables et des usagers des services publics dans le domaine social	Garantir les droits des personnes handicapées	DDASS	Participation Commission exécutive des MDPH Participation commission des droits à l'autonomie : CDAPH (attribution d'allocations)	Contrôle Gestion dossiers individuels	Hypothèse d'intégration au département des personnels d'Etat en charge de l'instruction des situations individuelles
		Garantir les droits des personnes vulnérables	DDASS	Organisation des CDAS Organisation des CM/ CR Admission à l'aide médicale de l'Etat	Support Expertise et support	Hypothèse de transfert à la justice à terme de CDAS
			DDASS sous coordination préfet avec DDE	Participation aux commissions de médiation départementale de loi DALO	Expertise	

Grands domaines	Mission générale	Missions détaillées	Niveau territorial actuel et autres services concernés	Action	Métiers ou fonctions	Observations
Solidarité	4- Garantir les droits des populations vulnérables et des usagers des services publics dans le domaine social (suite)	Garantir les droits des usagers des caisses de sécurité sociale	DRASS	Organisation de TASS et des TCI	Expertise Support	Hypothèse de transfert à la justice
	5- Corriger les inégalités territoriales dans les quartiers de la politique de la ville	Populations des quartiers de la politique de la ville	DDASS sous coordination préfet=sous préfet ville	Mise en place d'actions de cohésion sociale (parentalité, femmes, jeunes en situation d'exclusion)	Ingénierie sociale Expertise	
	6 – Assurer la délivrance des diplômes et contribuer à la professionnalisation	Organiser examens Habiller les EF Contrôler les formations sociales et délivrer les diplômes des 15 professions sociales Co piloter les schémas des formations	DRASS avec régions	Certification professions sociales Organisation des jurys, délivrance des diplômes, VAE pour les diplômes professionnels	Expertise Support	Articulation à avoir avec formations jeunesse et sports
				Formations sociales Examen des demandes d'ouverture et contrôle du projet et programme pédagogique	Appui conseil Ingénierie pédagogique Expertise Contrôle	
	6- Contrôler les opérateurs de la protection sociale	Contrôle organismes de sécurité sociale (OSS)	DRASS avec services du trésor public	Contrôle de légalité, audit et évaluation des COG des OSS ; veille, alerte et médiation dans situation de crise	Contrôle Expertise	Hypothèse DSS d'une organisation régionale/interrégionale ou nationale sera finalisée en septembre
		Contrôle des mutuelles	DRASS	Agrément, immatriculation etc. Suivi CMU et CMUC (inscription des assureurs...) Contrôle	Contrôle Expertise	Même hypothèse DSS que pour OSS

Grands domaines	Mission générale	Missions détaillées	Niveau territorial actuel et autres services concernés	Action	Métiers ou fonctions	Observations
Fonction support	7- Faire fonctionner les services	Fonction RH	DDASS- DRASS	Gestion administrative des personnels, gestion de la paye et des pensions, formation continue des personnels, action sociale, adaptation des conditions de travail (travailleurs handicapés, hygiène et sécurité), concours de recrutement du ministère	Gestion	Mutualisation déjà effectuée de certaines fonctions logistiques dans les DRASS
		Fonction SI		Maintien des SI et du matériel informatique		
Fonction support (suite)	7- Faire fonctionner les services (suite)	Fonction budgétaire et financière	DDASS- DRASS	Suivi des BOP sociaux, gestion budgétaire et comptable	Gestion	
		Logistique		Maintenance des matériels (hors matériels informatiques), manutention, courrier, reprographie Gestion immobilière		

2 - Droits des Femmes et égalité entre les hommes et les femmes

Grands domaines	Mission générale	Missions détaillées	Niveau territorial actuel et autres services concernés	Action	Métiers ou fonctions	Observations
Droits des femmes et égalité entre les hommes et les femmes	Réduire les écarts entre égalité de droit et égalité réelle et promouvoir les droits des femmes et veiller au respect de ceux ci	1- Promotion de la politique d'orientation, de mixité et d'égalité professionnelle et salariale et de la création d'activités et d'entreprises	Déléguée régionale et chargées de missions départementales en partenariat avec les DR et DDTEFP, les rectorats et IA, les chambres consulaires, les entreprises, les partenaires sociaux, les associations spécialisées, et les collectivités territoriales...	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les stéréotypes d'orientation scolaire et professionnelle - Encourager la diversification et la mixité des métiers - Promouvoir l'égalité professionnelle et salariale : - favoriser la formation et l'insertion professionnelle des femmes et leur accès aux postes de décision, inciter et aider à la création et à la reprise d'activités et d'entreprises - Identifier et valoriser les bonnes pratiques des entreprises 	<p>Pilotage</p> <p>Ingénierie, animation, et coordination interministérielles</p> <p>Evaluation</p> <p>crédits de la politique transversale d'égalité (UO régionale)</p> <p>(crédits et dispositifs spécifiques : contrat égalité et mixité, prix de la vocation scientifique et technique, soutien financier aux associations spécialisées pour des actions conformes aux orientations ministérielles)</p>	<p>DRDFE positionnées auprès du SGAR</p> <p>SDFE dans les départements positionné dans Directions chargées de la cohésion sociale</p>
	<p>[1] Réduire les écarts entre égalité de droit et égalité réelle et promouvoir les droits des femmes et veiller au respect de ceux-ci</p> <p>[2] (suite)</p>	2- Promouvoir la politique d'accès aux droits et de respect de la dignité des femmes	Déléguées régionales et chargées de missions départementales en partenariat avec les services déconcentrés de l'action sociale, de l'éducation nationale, les services de l'ACSé, les Procureurs de la république, les associations spécialisées.....	<ul style="list-style-type: none"> - Actions d'information des femmes dans le domaine de la santé, de la contraception et de l'IVG, de la famille, du travail,... (dont ceux des femmes immigrées ou issues de l'immigration), en partenariat notamment avec les CIDFF - Lutter contre les violences faites aux femmes, dont les violences au sein du couple, les mariages forcés, les mutilations sexuelles, la prostitution : mise en œuvre au plan local du plan violences. - Veiller au respect de l'image des femmes dans les médias et la publicité - Promouvoir le respect de l'autre sexe dès le plus jeune âge 	<p>Pilotage</p> <p>Ingénierie, animation, et coordination interministérielles</p> <p>Evaluation</p> <p>Gestion de crédits (UO régionale)</p> <p>Financement des CIDFF, et soutien financier aux associations qui interviennent dans le champ d'action.</p>	<p>DRDFE positionnées auprès du SGAR</p> <p>SDFE dans les départements positionné dans Directions chargées de la cohésion sociale</p>

Grands domaines	Mission générale	Missions détaillées	Niveau territorial actuel et autres services concernés	Action	Métiers ou fonctions	Observations
Droits des femmes et égalité entre les hommes et les femmes	Réduire les écarts entre égalité de droit et égalité réelle et promouvoir les droits des femmes et veiller au respect de ceux-ci (suite)	3- Promouvoir la parité et l'égal accès des femmes aux responsabilités politiques, associatives et économiques	Déléguées régionales et chargées de missions départementales en partenariat avec les branches professionnelles, les organisations syndicales, les entreprises, les collectivités territoriales, et les associations spécialisées	Promouvoir la parité dans tous les domaines et contribuer à l'accès des femmes aux responsabilités	Animation Ingénierie Gestion de crédits (UO régionales) et soutien financier aux associations qui interviennent dans le champ d'action.	DRDFE positionnées auprès du SGAR SDFE dans les départements positionné dans Directions chargées de la cohésion sociale
	Réduire les écarts entre égalité de droit et égalité réelle et promouvoir les droits des femmes et veiller au respect de ceux-ci (suite)	4- Promouvoir l'articulation des temps de vie professionnels, familiaux et personnels	Déléguées régionales et chargées de missions départementales en partenariat avec les services déconcentrés du travail, de l'emploi, les entreprises, les associations spécialisées, et les collectivités territoriales et les CAF	- Contribuer au développement des moyens de conciliation de la vie professionnelle, familiale et personnelle (sensibilisation au problème de la garde des enfants sur horaires décalés) - Favoriser les évolutions d'organisation des entreprises dans une perspective d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (valorisation des bonnes pratiques des entreprises)	Animation Ingénierie Gestion de crédits (UO régionales) et soutien financier aux associations qui interviennent dans le champ d'action.	DRDFE positionnées auprès du SGAR SDFE dans les départements positionné dans Directions chargées de la cohésion sociale

3 – Jeunesse, sports, vie associative

Domaine	Mission générale	Missions détaillées	Niveau territorial actuel et autres services concernés	Action	Métiers ou fonctions	Observations
Politique de la ville	1 - Corriger les inégalités sociales et territoriales	Participer au pilotage de la politique de la ville Animer la concertation interministérielle et partenariale	Préfecture de département, services de l'Etat (dont DDJS), DR ACSé et collectivités locales	Gestion des crédits ACSé - Pilotage des CUCS et des dispositifs « Ville, vie, vacances », « adultes relais » - Mise en œuvre du plan « espoir banlieues » -	Pilotage Gestion de crédits Appui et conseil Evaluation	Place des services politique de la ville ou « cohésion sociale » des préfectures (direction ou bureau) dans les DDCSJS Place de la DR ACSé dans la DRJSCS
		Observer Accompagner	Préfecture de département, services de l'Etat (dont DDJS), CAF, DR ACSé et collectivités locales	Accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs actions – animation de la concertation - soutien à l'ingénierie de projets Gestion et exploitation de données - réalisation de diagnostics territoriaux - Evaluation	Observation Développement d'une capacité d'expertise Ingénierie sociale (Appui et conseil)	Place des services politique de la ville ou « cohésion sociale » des préfectures (direction ou bureau) dans les DDCSJS Place de la DR ACSé dans la DRJSCS
Jeunesse	2 - Protéger les mineurs à l'occasion des loisirs et des congés scolaires	Gérer les procédures réglementaires de déclaration des accueils Contrôler sur pièces et sur place Accompagner pédagogiquement	Département DDJS : compétence générale sur le secteur Interventions ponctuelles d'autres services (DSV, DDASS, UDCCRF)	Gestion des procédures de déclaration réglementaire - contrôle des accueils collectifs de mineurs (établissement d'un plan de contrôle) – gestion des suites administratives et pénales – accompagnement pédagogique des organisateurs et des équipes d'encadrement – aide à l'élaboration des projets éducatifs.	Contrôle Gestion Appui et conseil aux organisateurs d'accueils	Missions importantes des services – champ réglementaire très structuré – Mutualisations transversales et verticales à développer
	3 - Développer les politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse	Promouvoir les politiques éducatives territoriales dans un objectif d'égal accès aux loisirs éducatifs	DDJS, IA, Préfecture, DDASS, DDPJJ, CAF, MSA, collectivités locales (parfois Conseils généraux) Missions d'expertise et de centre ressources au niveau régional	Soutien et accompagnement des collectivités dans la définition de leur « projet éducatif local » - coordination et animation du partenariat départemental sur ces politiques (Etat, CAF, collectivités, secteur associatif) Gestion des crédits CEL - Appui aux diagnostics territoriaux – suivi des comités de pilotage locaux Evaluation	Pilotage (Animer la concertation interministérielle et partenariale) Gestion des crédits des (CEL, accompagnement éducatif périscolaire) Ingénierie sociale (appui – expertise - évaluation)	Missions d'expertise à développer – appréciées par les collectivités (formation des personnels et développement d'outils technologiques) (développement des interventions du niveau régional pour le développement des ressources liées à la fonction d'ingénierie

Domaine	Mission générale	Missions détaillées	Niveau territorial actuel et autres services concernés	Action	Métiers ou fonctions	Observations
Jeunesse (suite)	3 - Développer les politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse (suite)	Promouvoir les programmes ministériels en faveur de l'information jeunesse	Région (+ accompagnement de proximité par les DDJS)	Soutien et suivi du réseau information jeunesse – financements des CRIJ - Formation des professionnels – développement des dispositifs spécifiques (ex : Jobs d'été) – Evaluation	Pilotage Gestion Appui et conseil	Nécessité de clarification du contenu de la politique de l'Etat en matière de jeunesse et hors politiques éducatives : Quels dispositifs pour quels publics pour quels objectifs ?
		Promouvoir les programmes spécifiques en faveur de l'engagement et de l'initiative des jeunes Mobilité des jeunes	Région (pour une partie du programme « envie d'agir et pour le programme européen) + Département	Mise en œuvre du programme « Envie d'agir » et du programme européen « jeunesse en action » - promotion et suivi du service civil volontaire et du volontariat associatif	Formation Evaluation	
		Promouvoir des actions interministérielles concernant les jeunes et participer aux actions interministérielles de prévention relevant de la coordination du préfet	DDJS sous coordination préfet avec interventions des autres services de l'Etat	Participation commission départementale cohésion sociale, Veille dérivées sectaires, Lutte contre l'illettrisme – Prévention de la délinquance - Lutte contre la toxicomanie, - lutte contre les sectes – Lutte contre les discriminations	Pilotage Expertise Gestion de crédits	Nécessité de clarification du pilotage de ces politiques (Préfecture – services déconcentrés) Intérêt du maintien des commissions préfectorales ad hoc ?
Education populaire	Participer à l'émancipation individuelle et collective et éduquer à la citoyenneté	Permettre la compréhension du monde et ses différents facteurs d'évolution	DDJS, DRDJS, CREPS, INJEP Complémentarité avec l'E.N, l'université et la formation professionnelle	Dans une démarche de pédagogie active et participative, mise en œuvre de situation de construction collective de savoirs	Formation Conseil appliqué et expertise Expérimentation et recherche	Mission éducative – relevant des personnels techniques et pédagogiques portant sur différents champs disciplinaires - qui peut avoir un effet structurant pour les différentes composantes de la cohésion sociale (dont DDJS, DRDJS et DRASS / DDASS)
		Développer la capacité de vivre ensemble favoriser l'inter culturalité	DDJS, DRDJS, CREPS, INJEP Partenariat avec les collectivités locales	Elaboration d'actions permettant l'élaboration de cultures et de valeurs communes		
		Accompagner les projets porteurs de transformation sociale	DDJS, DRDJS, CREPS, INJEP Partenariat avec les associations JEP	Incitation et accompagnement d'initiatives visant une meilleure participation citoyenne (projets collectifs, associatifs...) et le développement social et culturel		

Domaine	Mission générale	Missions détaillées	Niveau territorial actuel et autres services concernés	Action	Métiers ou fonctions	Observations
Sport	2 - Protéger les usagers de la pratique sportive	Gérer les procédures réglementaires de déclaration des éducateurs sportifs et des établissements Contrôler sur pièces et sur place	DDJS Interventions ponctuelles d'autres services (DSV, UDCCRF)	Contrôle des établissements d'APS et des éducateurs sportifs	Contrôle Gestion Appui et conseil aux exploitants et aux éducateurs	Possibilité de développer des mutualisations au plan régional (gestion des procédures administratives, développement de services en lignes, constitution d'équipes régionales de contrôle)
		Gérer les procédures réglementaires liées aux manifestations sportives Contrôler sur pièces et sur place	DDJS Sous coordination préfet et sous préfets (Protection civile + DDE + Police et Gendarmerie)	Contrôle de la sécurité des manifestations sportives – procédures d'autorisation pour certaines manifestations	Contrôle Gestion Appui et conseil aux organisateurs	Nécessité de clarification du rôle respectif des services et de simplification des procédures
		Lutte contre le dopage	DRDJS (compétence régionale)	Organisation de contrôles pour le compte de l'agence française de lutte contre le dopage	Contrôle Gestion	Compétence assuré par délégation et sur demande de l'agence nationale
		Contrôle du sport professionnel	DRDJS (compétence régionale)	Contrôle des centres de formation, suivi des structures support	Contrôle Gestion	Faible impact ETP – contrôle périodique sur nombre restreint de sociétés sportives
	3 - Mettre en œuvre la politique nationale du sport de haut niveau et Promouvoir les activités sportives pour le plus grand nombre	Mettre en œuvre et suivre la politique nationale du sport de haut niveau au plan régional	DRDJS	Suivi individuel des sportifs de haut niveau	Pilotage Gestion de crédits Appui et conseil Evaluation	Compétences de l'Etat définies dans le cadre des dispositions du code du sport – mises en œuvre nationale et régionale
				Suivi des pôles de haut niveau : suivi du financement (État, collectivités, familles, fédérations) ; vie interne des pôles (contact avec les responsables du pôle sur la scolarité, sur l'entraînement) ; suivi médical	Pilotage Gestion de crédits Appui et conseil Evaluation	Compétences de l'Etat définies dans le cadre des dispositions du code du sport – mises en œuvre nationale et régionale

Domaine	Mission générale	Missions détaillées	Niveau territorial actuel et autres services concernés	Action	Métiers ou fonctions	Observations
Sport (suites)	4 - Mettre en œuvre la politique nationale du sport de haut niveau et Promouvoir les activités sportives pour le plus grand nombre (uites)	Suivre de l'activité des conseillers techniques sportifs (CTS)	Région	Suivi et animation de l'activité des CTS	Pilotage Evaluation	Personnels placés auprès des ligues et comités sportifs régionaux mais relevant de l'autorité hiérarchique du DRJS
		Promouvoir des programmes ministériels en faveur de l'égal accès, en faveur des publics cibles et mise en œuvre des orientations fixées par le centre national pour le développement du sport	Région + département selon la nature des opérateurs (ligues, ou comités départementaux)	Développement des politiques ministérielles en direction des publics cibles (femmes, habitants des ZUS, sport et handicaps) - Gestion des crédits ministériels et du CNDS – relations avec le mouvement sportif local, départemental et régional et avec les collectivités locales - Suivi de l'activité des ligues, comités et associations ; suivi des conventions d'objectifs signés avec ces structures	Pilotage Gestion de crédits Appui et conseil Evaluation	Le niveau régional a une fonction d'orientation et de coordination
		Recenser les équipements sportifs et faire vivre les données régionales	DRDJS pour la coordination du recensement et DDJS pour le suivi des procédures réglementaires de déclaration au plan départemental	Gestion des déclarations obligatoires des équipements par les collectivités locales Recensement : comptage et cartographie des implantations	Contrôle Gestion Observation Ingénierie	/
		Contribuer à une répartition équilibrée des équipements sportifs dans une logique d'aménagement du territoire	DDJS (instruction et avis) Intervention de la DRDJS au titre de la coordination	Conseil aux collectivités – Gestion du Programme équipement du CNDS (gestion de crédits pour le compte du CNDS)	Pilotage Gestion de crédits (CNDS) Appui et conseil aux collectivités en matière d'équipements sportifs	/
		Contribuer à la promotion de la santé par le sport et à la préservation du capital santé par le sport	DRDJS et contribution des DDJS sur actions spécifiques	Programmes ciblés : "bien vieillir", Programme national nutrition santé (PNNS)... incitation, accompagnement, conseil, financement)	Pilotage Gestion de crédits Communication / Information	Lien conventionnel à développer dans le cadre de la création des ARS

Domaine	Mission générale	Missions détaillées	Niveau territorial actuel et autres services concernés	Action	Métiers ou fonctions	Observations
Sport (suites)	4 - Mettre en œuvre la politique nationale du sport de haut niveau et Promouvoir les activités sportives pour le plus grand nombre (suites)	Lutter contre la violence dans le sport et développement de la prévention par le sport	DDJS	Mise en place et suivi d'un plan d'action départemental – fonctionnement d'une cellule de veille (Police – Gendarmerie – DDJS) – actions de prévention	Pilotage Veille Appui et conseil	/
		Prévenir le dopage	DRDJS et contribution des DDJS sur actions spécifiques	Développement d'actions de prévention (publics de sportifs et grand public)	Pilotage Gestion de crédits Communication / Information	Existence d'antennes régionales de prévention Lien conventionnel à développer dans le cadre de la création des ARS
Vie associative	5 - Promouvoir la vie associative par l'information, le conseil et l'accompagnement des bénévoles et des structures	Assurer la mise en œuvre des procédures réglementaires liées à la déclaration des associations (gestion des fonctions de greffe)	Quelques départements uniquement Mutualisations régionales possibles	Gestion du greffe des déclarations des associations avec transferts des personnels des préfectures (guichet unique)	Contrôle Gestion	Mission à développer en développant l'articulation ou l'intégration des bureaux des associations des préfectures et sous préfectures avec les futures DDCSJS
		Gérer les agréments ministériels sport et jeunesse	Département	Instruction des demandes d'agréments et prise d'arrêtés par délégation du préfet	Contrôle Gestion	Question de l'unification des procédures d'agrément sport et jeunesse, à traiter
		Informier, conseiller et accompagner la vie associative et les bénévoles	DDJS Implication de tous les services de l'Etat et organismes publics (CAF, URSAAF, SACEM...) au sein d'une « mission d'accueil et d'information des associations Mutualisations régionales possibles	Développement des missions du délégué départemental à la vie associative – Conseil aux associations – information juridique – mise en place de services spécifiques (subvention en ligne – Impact emploi) pour faciliter la vie des bénévoles – formation des bénévoles	Pilotage Gestion Information / Formation Observation Expertise	Depuis 1995 existence d'un « délégué départemental à la vie associative » missionné par le préfet – Il s'agit du DDJS dans la quasi-totalité des départements A développer
		Promotion de l'emploi dans les associations	DDJS sous coordination préfet et DDTEFP Mutualisations régionales possibles	Développement des contrats aidés dans le secteur non marchand – suivi des dispositifs locaux d'accompagnement - Fonjep	Pilotage Gestion Appui et conseil	Mise en œuvre des contrats aidés dans le secteur non marchands

Domaine	Mission générale	Missions détaillées	Niveau territorial actuel et autres services concernés	Action	Métiers ou fonctions	Observations
Formation	6 – Assurer la délivrance des diplômes et contribuer à la professionnalisation	Organiser des examens et certifications et délivrer des diplômes	DRJS (contributions des départements)	Organisation des sessions ; délivrance des diplômes professionnels du ministère (BEES, DEDPAD, DEFA, BEATEP, BAPAAT, BPJEPS) ; délivrance des diplômes non-professionnels BAFA et BAFD ; VAE ...	Pilotage Gestion Contrôle Appui et conseil	Le DRJS est autorité académique et intervient par délégation directe de la ministre et de son secrétaire d'Etat
Formation	6 – Assurer la délivrance des diplômes et contribuer à la professionnalisation (suites)	Habiliter des opérateurs de formateurs et concevoir le programme du service régional de formation	DRDJS	Définir les besoins de formation – Concerner avec les opérateurs et les représentants des branches professionnels – Concerner avec le conseil régional	Pilotage Gestion Contrôle Appui et conseil	/
		Contribuer aux actions de formations développées dans les CREPS	DRDJS et DDJS	Mise à disposition de personnel des services auprès des CREPS	Formation	Contributions région et département en diminution
		Contribuer à la professionnalisation de l'encadrement dans les quartiers relevant de la politique de la ville et plus largement dans les champs du sport et de l'animation	Région (contribution département)	Parcours animation sport (Accès des jeunes à la qualification et à l'emploi), développement de l'apprentissage	Pilotage Gestion Appui et conseil	Les inspecteurs Jeunesse et Sport peuvent être Inspecteurs de l'apprentissage
Fonction support	7- Faire fonctionner les services	Gestion des ressources humaines Gestion budgétaire et financière Logistique Communication Distinctions honorifiques Accueil	DRDJS et DDJS	Pilotage de la RH, gestion des personnels, action sociale, adaptation des conditions de travail (travailleurs handicapés, hygiène et sécurité) Gestion budgétaire, gestion comptable Maintenance des matériels, manutention, courrier, reprographie Gestion immobilière Systèmes et réseaux d'information et de communication Communication interne et externe, communication presse / événementielle / multimédia / polyvalente, publication, diffusion Accueil physique et téléphonique du public	Gestion	

4- Politique de la ville - Acsé

Domaine	Mission générale	Missions détaillées	Niveau territorial actuel et autres services concernés	Action	Métiers ou fonctions	Observations
Cohésion territoriale et politique de la ville	1- Veiller à ce que les politiques publiques bénéficient aux habitants des quartiers prioritaires	Analyser et mobiliser les moyens d'intervention de l'Etat au profit des habitants des quartiers (plan triennaux des ministères dans le cadre du Plan Espoir Banlieues, notamment)	Préfecture de Région (SGAR) ; DR Acsé en appui ; DRASS, DRDJS	Pilotage stratégique (notamment veiller à la cohérence du développement social et des opérations de rénovation urbaine) Développement des outils de connaissance des territoires Répartition des moyens budgétaires Etat et FSE Mobilisation des conseils régionaux sur la politique de la ville	Pilotage interministériel Expertise Négociation	
		Veiller à l'équité territoriale dans l'affectation des moyens				
		Observer l'évolution des territoires et proposer des inflexions				
	Pilotage de la politique contractuelle avec les collectivités territoriales	Préfecture de département, délégués de l'Acsé	Mise en cohérence territorialisée des moyens et des interventions, notamment au travers des CUCS et du FIPD, Coordination des délégués des préfets (Plan Espoir Banlieues)	Pilotage interministériel Expertise Négociation		
2 – Mettre en œuvre des programmes spécifiques d'interventions permettant aux personnes des quartiers d'accéder aux droits et services, publics et privés	Suivre, contrôler et évaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact	DR Acsé Sous l'autorité du Préfet de région	Déploiement des programmes d'intervention nationaux Contrôle de gestion Mise en œuvre d'un programme d'audits Mise en œuvre d'un programme de formation Pilotage et financement des centres de ressources Financement d'expérimentations Evaluation	Ingénierie sociale Appui aux initiatives associatives et publiques Montage de projets Ingénierie de formation Audit et contrôle Expertise et communication		

Domaine	Mission générale	Missions détaillées	Niveau territorial actuel et autres services concernés	Action	Métiers ou fonctions	Observations
Cohésion territoriale et politique de la ville	2 – Mettre en œuvre des programmes spécifiques d'interventions permettant aux personnes des quartiers d'accéder aux droits et services, publics et privés	Former les acteurs de l'Etat et des collectivités à la mise en œuvre des programmes spécifiques	DR Acsé Sous l'autorité du Préfet de région	Déploiement des programmes d'intervention nationaux Contrôle de gestion Mise en œuvre d'un programme d'audits Mise en œuvre d'un programme de formation Pilotage et financement des centres de ressources Financement d'expérimentations Evaluation	Ingénierie sociale Appui aux initiatives associatives et publiques Montage de projets Ingénierie de formation Audit et contrôle Expertise et communication	
		Elaborer des référentiels, repérer et diffuser les bonnes pratiques				
Mener des expérimentations						
Animer les réseaux d'acteurs locaux						
		Mise en œuvre territorialisée des programmes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Création d'activités ○ Accès à l'emploi et à la formation ○ réussite éducative et scolaire, parentalité ○ médiation sociale ○ soutien à la vie associative ○ sécurité et citoyenneté ○ accès à la prévention et aux soins ○ amélioration du cadre de vie ○ accès à l'art et à la culture ○ transformation des représentations 	Préfectures de département délégués de l'Acsé, services déconcentrés de l'Etat + délégués du préfet Avec les collectivités locales	Préparation des programmations annuelles et pluriannuelles (dans le cadre des CUCS) Gestion des crédits Accompagnement des porteurs de projet Attribution de subventions, avec un objectif de rapidité et de pérennisation (CPO) Mise en cohérence avec les politiques dites de droit commun	Ingénierie Pilotage Gestion financière	

Domaine	Mission générale	Missions détaillées	Niveau territorial actuel et autres services concernés	Action	Métiers ou fonctions	Observations
Intégration des personnes immigrées	Favoriser l'intégration des personnes immigrées installées durablement sur le territoire	Connaissance des populations immigrées	DR Acsé en collaboration avec DR INSEE	Production de données statistiques et d'études historiques et soutien à des centres ressources ou dispositifs d'observation	Expertise Gestion financière	
		Mobilisation des moyens de l'Etat, des collectivités territoriales et des services publics	DRASS Contribution DR Acsé	Elaboration des PRIPI	Pilotage interministériel	
		Organiser une offre de formation linguistique (alphabétisation – FLE)	DR Acsé Conseils régionaux DRTEFP	Gestion d'un marché public, suivi des prestataires, participation aux démarches de planification régionale de l'offre de formation linguistique	Expertise Pilotage Gestion financière	
		Favoriser l'accès à l'emploi et à la qualification des personnes immigrées	DR Acsé DRTEFP – SPE	Partenariats avec le SPE , appui au développement d'actions professionnalisantes Attribution de subvention à des porteurs de projets	Ingénierie sociale Accompagnement des porteurs de projet Gestion financière	
		Favoriser l'accès aux droits des personnes immigrées notamment femmes et personnes âgées	DR Acsé Préfectures	Soutien aux associations spécialisées Mobilisation des services sociaux de droit commun Ingénierie de formation auprès des écoles de travail social	Ingénierie sociale Expertise Gestion financière	
		Accès au logement	DR Acsé DDE-CRH (cadre PDALPD)	- Mise en œuvre du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants - Développement des actions d'accompagnement social des résidents des FTM - Soutien aux acteurs spécialisés	Ingénierie sociale Expertise Gestion financière	
		Accès à l'éducation	DR Acsé Rectorat / IA CASNAV	Appui à la scolarisation des enfants de migrants et à la gestion de la diversité au sein de l'école	Expertise Ingénierie de formation	

Domaine	Mission générale	Missions détaillées	Niveau territorial actuel et autres services concernés	Action	Métiers ou fonctions	Observations
Prévention des discriminations liées à l'origine et promotion de l'égalité	1- Prévenir les discriminations liées à l'origine	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des services publics et collectivités locales - Sensibilisation des entreprises et des partenaires sociaux - sensibilisation des bailleurs sociaux et privés 	DR Acsé + partenariat interministériel ; collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de diagnostics - Mise en œuvre des plans de lutte - Organisation de formations d'acteurs - Accompagnement des collectivités (GRH) - Déploiement de la charte de la diversité - Mise en œuvre d'accords-cadres nationaux - Veille sur les initiatives 	Ingénierie Montage des projets appui aux initiatives et associatives et publiques Communication	
	2- Promouvoir l'égalité de traitement	Mettre en œuvre des actions « positives » rétablissant l'égalité de traitement	DR Acsé + partenariat interministériel et collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - animation des COPEC - soutien réseaux de parrainage - aide à la préparation concours FP - soutien aux porteurs de projet 	Ingénierie Gestion financière	
	3- Valoriser la diversité de la société	Favoriser l'expression, la création et la diffusion d'œuvres ou d'actions culturelles valorisant : <ul style="list-style-type: none"> - la diversité de la société - la connaissance et l'approbation des mémoires (mémoire des quartiers, mémoire des immigrations) 	DR Acsé DRAC	Soutien à des projets artistiques et culturels	Ingénierie Expertise et communication Gestion financière	
Service civil volontaire	Permettre à des jeunes de s'engager au service d'une mission d'intérêt général et promouvoir leur engagement citoyen	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'insertion sociale des jeunes - faciliter l'acquisition de compétences - favoriser la cohésion sociale par la mixité - soutenir la vie associative et permettre son renouvellement 	DR Acsé DDRJS DDJS	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion, animation et suivi du dispositif - Instruction des demandes d'agrément des structures souhaitant recruter des volontaires - Préparation et suivi des conventions financières et contrôle de leur bonne exécution - Recherche et mise en place de partenariats pour l'organisation de la formation civique - évaluation et contrôle - Visites sur place 	Ingénierie Communication Expertise Gestion financière Evaluation	